

**PRÉPARATION DU MATÉRIEL CRÉATIF POUR L'APPROBATION DU DÉTAILLANT**

- Tout le matériel de P.L.V. doit être approuvé par le détaillant avant l'impression.
- Envoyez le matériel par courriel à votre représentant de Metrospot. Le fichier électronique doit être sauvegardé en format .jpeg ou .pdf, et sa taille ne doit pas dépasser 2 Mo.
- Vous devez soumettre le matériel au moins 60 jours avant la date d'installation du programme.
- Vous pouvez procéder à l'impression du matériel après l'approbation du détaillant.

**INSTRUCTIONS POUR L'EXPÉDITION DU MATÉRIEL IMPRIMÉ**

- Le matériel imprimé doit être reçu au plus tard à la date limite figurant dans le contrat d'installation conclu auprès de Metrospot.
- Tous les renseignements requis doivent figurer sur toutes les boîtes d'expédition. Sinon, l'envoi sera refusé par l'entrepôt.
- Les programmes qui comportent plus d'une version créative doivent être étiquetés de manière appropriée. De plus, chaque version différente doit être séparée au moyen d'un séparateur.

**Chaque boîte d'expédition doit comporter les renseignements suivants :**

Numéro de contrat de Metrospot

Description du contenu

Quantité de chaque version créative avec mention de la langue

Quantité par paquet

Pour chaque version et pour chaque langue, un exemplaire de la pièce publicitaire doit être apposée sur la boîte.

**Chaque bordereau d'expédition doit comporter les renseignements suivants :**

Nombre de palettes

Quantité par palette

Nombre de boîtes

Quantité par boîte

Type de publicité et langue

**EXPÉDIER À : DISTRIBUTOR'S CHOICE**

7085 Tomken Road  
Mississauga (Ontario) L5S 1R7

À l'attention de : Service de réception  
et d'expédition de Metrospot

metrospot@dccanada.ca

Heures de réception

Du lundi au vendredi  
de 7 h 00 à 16 h 00

905-362-0291